



NOTICE DU FORMULAIRE 2017 D’AFFILIATION AU CNV

Préambule

Merci de remplir le formulaire lisiblement de préférence en utilisant le formulaire PDF aux champs remplissables ou en utilisant des lettres en capitales, signer et apposer le cachet de votre structure, joindre au formulaire toutes les pièces justificatives indiquées en fin de formulaire et retourner l'ensemble du dossier au **CNV, Service affiliation, 9 boulevard des Batignolles 75008 Paris**.

Pour toute demande de précision, merci de contacter : Marie-Christine Bernard, gestionnaire affiliation, 01 56 69 12 71. ou affiliation@cnv.fr

Une fois votre affiliation validée, un courrier électronique vous sera adressé. Il vous indiquera votre identifiant et votre mot de passe pour accéder à l'espace « Affilié » du site internet du CNV.

Chaque année, à date fixe lors de la campagne de mise à jour, il vous sera demandé de modifier/compléter les informations que vous aurez communiquées au moyen d'un formulaire en ligne pré-rempli et de fournir les attestations et pièces justificatives nécessaires au maintien de votre affiliation.

Identité, caractéristiques et activités de votre structure

Cette partie regroupe l'ensemble des données d'identification de votre structure et des informations administratives complémentaires (contacts, licences...). Concernant votre numéro SIRET, le code INSEE correspondant à votre forme juridique, vous pouvez avoir besoin de télécharger votre Attestation d'enregistrement au répertoire SIRENE à l'adresse suivante : <http://avis-situation-sirene.insee.fr/avisitu/jsp/avis.jsp>.

Quelques questions vous sont posées concernant l'activité de votre structure et ses liens avec d'autres. Quelques précisions concernant deux questions :

- « **L'activité de spectacle vivant est-elle essentiellement dans le champ des variétés et des musiques actuelles ?** » : il est demandé de positionner ou non l'activité de spectacle vivant de votre structure dans le champ des variétés et des musiques actuelles au sens large. On entend par spectacle vivant de variétés et de musiques actuelles essentiellement : les tours de chant, concerts et spectacles de jazz, de rock, de musiques du monde, de musique électronique, les spectacles s'analysant comme une suite de tableaux de genres variés tels que sketches, chansons, danses ou attractions visuelles, les spectacles d'illusionnistes, les spectacles aquatiques et sur glace, ou encore les cabarets, revues...
- « **En 2016, votre structure fonctionnait-elle en dépendance avec une/plusieurs structures sœurs ?** » : plusieurs structures peuvent-être imbriquées pour la bonne marche du projet sans pour autant qu'une structure soit filiale de l'autre. Par exemple : gestion d'un lieu de diffusion en association et débit de boisson en SARL.

Activités en lien avec un lieu de diffusion

Si votre structure est propriétaire, exploitante ou un diffuseur permanent d'une salle de spectacles (au sens d'un équipement pouvant comporter plusieurs unités scéniques), merci de remplir le tableau en précisant les liens qui vous unissent à la salle. Un même équipement pouvant comporter plusieurs salles de spectacles différentes, il vous est demandé d'indiquer les jauges maximales de chacune des unités scéniques sous chaque Salle/Équipement : par exemple « Grande salle », « Club ».

Type de lien

- 1- Propriétaire : les murs de la salle appartiennent à votre structure
- 2- Exploitant : Gestion et entretien d'une salle destinée à accueillir du public lors des représentations de spectacles vivants. Cela correspond à la fonction couverte par la licence 1 d'entrepreneur de spectacles attachée à la salle. Vous devez fournir le numéro de la licence 1 dans la suite du tableau.
- 3- Diffuseur permanent : Organisation et promotion de spectacles vivant et gestion de l'accueil du public (licence 3 d'entrepreneur de spectacle).

Il vous est demandé de préciser en complément depuis quand votre structure a ce ou ces liens avec le lieu de diffusion (année).

Les types de lieu : indiquer le type de votre lieu de diffusion

- 1 – Salle de spectacles vivants spécialisée musiques actuelles et variétés
- 2 – Salle de spectacles vivants spécialisée dans une autre discipline (musique classique, opéra, danse, théâtre...)
- 3 – Salle de spectacles vivants pluridisciplinaire
- 4 – Parc des expositions, palais des congrès...
- 5 – Equipement polyvalent, sportif, historique, religieux, administratif (salle des fêtes, stade, arènes, églises, mairie...)
- 6 – Etablissement de loisirs (casino, discothèque, bar, hôtel, restaurant, parc d'attractions, cinéma...)
- 7 – Autres bâtiments (maison d'arrêt, de santé, de retraite, centre de vacances, crèches...)
- 8 – Chapiteaux, tentes, structures mobiles
- 9 – Plein air (domaine, parc, esplanade, etc.)
- 10 – Chez l'habitant

11 – Etablissement de formation ou d'enseignement artistique (conservatoire, école de musique)

Les esthétiques

Indiquer l'esthétique la plus proche de la programmation musicale dominante du lieu de diffusion

- 1 – Chanson
- 2 – Musiques amplifiées ou électroniques
- 3 – Jazz, blues et musiques improvisées
- 4 – Musiques traditionnelles et du monde
- 5 – Humour
- 6 – Autres spectacles de variétés (attractions visuelles, etc.)
- 7 – Musiques actuelles sans distinction
- 8 – Musiques (sans distinction esthétique)
- 9 – Pluridisciplinaire
- 10 – Comédie musicale
- 11 – Musique classique, lyrique, contemporaine, autres
- 12 – Danse
- 13 – Autre spectacle (théâtre, arts de la rue et du cirque)
- 14 – Autres disciplines culturelles (arts plastiques, cinéma, photographie, livre)
- 15 – Fête de la ville, Feria, Fête votive, Fête de la pomme, etc.

Activités en lien avec un festival

Si votre structure est organisatrice de festivals dans le champ des variétés et des musiques actuelles (festivals comportant au moins une part de programmation dans le champ des variétés et musiques actuelles), merci de remplir le tableau.

Les esthétiques

Indiquer l'esthétique la plus proche de la programmation musicale dominante du festival

- 1 – Chanson
- 2 – Musiques amplifiées ou électroniques
- 3 – Jazz, blues et musiques improvisées
- 4 – Musiques traditionnelles et du monde
- 5 – Humour
- 6 – Autres spectacles de variétés (attractions visuelles, etc.)
- 7 – Musiques actuelles sans distinction
- 8 – Musiques sans distinction esthétique
- 9 – Pluridisciplinaire
- 10 – Comédie musicale
- 11 – Musique classique, lyrique, contemporaine, autres
- 12 – Danse
- 13 – Autre spectacle (théâtre, arts de la rue et du cirque)
- 14 – Autres disciplines culturelles (arts plastiques, cinéma, photographie, livre)
- 15 – Fête de la ville, Feria, Fête votive, Fête de la pomme, etc.

Les éditions du festival

Merci de compléter les informations concernant l'édition 2016 du/des festivals. Si le festival n'a pas eu lieu en 2016, indiquer les informations portant sur l'édition qui a eu lieu en 2015 (ou 2014 s'il n'y a pas eu non plus d'édition 2015).

Nombre total de représentations

Indiquer le nombre total de représentations payantes et gratuites du festival. On entend par représentation l'équivalent d'une « séance » dans le cinéma : un lieu, un rendez-vous et le cas échéant une billetterie, quel que soit le nombre de d'artistes ou de groupes d'artistes présents.

Votre structure est-elle bénéficiaire des recettes de billetterie ?

Autre formulation de la question possible : « Quel est le pourcentage du nombre de représentations pour lesquelles votre structure était bénéficiaire des recettes de billetterie dans l'ensemble des représentations du festival ? » (cas des festivals qui regroupent des producteurs/diffuseurs différents autour d'une même programmation identifiée comme un festival).

Convention collective

La Convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant remplace les conventions suivantes : CC nationale des entrepreneurs de spectacles (tournées), CC chanson, variétés, jazz, musiques actuelles, CC nationale des théâtres privés) et est étendue depuis le 1^{er} juillet 2013 à l'ensemble des entreprises de ce champ.

Précisions concernant l'emploi, les principaux postes de charges et de produits des activités de spectacle vivant de votre structure

Toutes les informations demandées dans cette partie concernent les deux derniers exercices clos de votre structure (mêmes périodes que celles retenues dans vos comptes de résultats et bilans à nous transmettre – merci de vérifier que la durée des exercices et les dates de clôture sont bien indiquées dans ces documents). Par convention nous avons indiqué « 2015 » et « 2016 » dans les tableaux.

Pour toutes les questions posées dans cette partie, merci d'indiquer 0 lorsque votre structure n'est pas concernée. Tout champ resté vide est considéré comme une non réponse.

Pour les volumes d'emploi

Indiquer l'intégralité des emplois si l'activité principale de votre structure est le spectacle vivant. Si ce n'est pas le cas, n'indiquer que l'emploi spécifiquement lié à vos activités de spectacle vivant (au moins les CDDU s'il ne vous est pas possible d'estimer le poids des permanents employés pour ces activités).

Pour les CDI et les CDD pour surcroît d'activité, indiquer le nombre d'heures rémunérées ou le nombre d'équivalent temps plein (ETP). Indiquer le nombre d'équivalent temps plein à la décimale près. En tenant compte des congés payés vous pouvez utiliser 1820 heures annuelles pour convertir le temps en ETP.

Pour le personnel mis à disposition, les bénévoles, les stagiaires, indiquer au choix une estimation en nombre d'heures ou en ETP.

Pour les CDD dits d'usage (CDDU), distinguer si possible les CDDU d'artistes des CDDU de techniciens et autres. Pour convertir les cachets d'artistes en heures, 8 heures par cachet lorsque l'ensemble des cachets couvrent une période d'au moins 5 jours continus chez le même employeur ; 12 heures par cachet isolé correspondant à moins de 5 cachets continus chez le même employeur. Les CDDU techniciens et autres intègrent les emplois d'administrateurs de production, les directeurs de production, les régisseurs (général, lumière, son), techniciens, décorateurs...

Pour les salaires

Indiquer le montant total des salaires bruts versés par l'entreprise (hors charges sociales) des contrats de type CDI et CDD (hors CDD dits d'usage) et si possible indiquer une répartition des salaires par type de contrats.

Indiquer le montant total des salaires bruts versés par l'entreprise (hors charges sociales) des contrats de type CDDU (CDD dits d'usage) et si possible indiquer une répartition des salaires entre les CDDU artistes/musiciens et les CDDU techniciens et autres.

Volume des activités de production / diffusion / exploitation de salle de spectacles

Indiquer le nombre de représentations de spectacles pour lesquelles :

- vous avez été soit employeur de la totalité soit d'une partie du plateau artistique (vous avez rémunéré directement des artistes par un contrat d'engagement par exemple) ;
- vous avez été responsable de la billetterie au sens de bénéficiaire des recettes issue de la vente des billets ;
- vous avez loué une salle ou un lieu que vous exploitez.

On entend par représentation l'équivalent d'une « séance » dans le cinéma : un lieu, un rendez-vous et le cas échéant une billetterie, quel que soit le nombre de d'artistes ou de groupes d'artistes présents.

Montant des charges et produits spécifiques aux activités de spectacle vivant (production/diffusion/exploitation de lieu) de votre structure pour les deux derniers exercices clos (montants hors valorisation des apports en nature arrondis à l'euro) correspondant aux dates figurant sur les comptes de résultats et bilans joints à votre envoi.

Les postes budgétaires indiqués dans le tableau ne visent pas à répartir l'intégralité de votre compte de résultat. Pour rappel : merci d'indiquer 0 dans les cases qui ne concernent pas votre structure.

A titre indicatif, nous indiquons dans les définitions ci-dessous des postes budgétaires la classe référente de compte du plan comptable. Cela reste une indication et nécessite une analyse du compte afin d'en dissocier les charges ou les produits spécifiquement demandés. En outre, les utilisateurs de la notice sont alertés sur le fait que certaines charges portant sur des prestations indiquées ici dans les comptes 60 (achats) sont parfois comptabilisées dans leurs comptes de résultats dans les classes 61 ou 62 « Autres charges externes ».

Charges spécifiques à l'activité de spectacle vivant de la structure

- Achats de billetterie pour revente (dans le cadre d'un mandat opaque) : Le contrat opaque est un contrat de commission à la vente tel que défini dans l'article L.132-1 du Code du commerce. « COMPTE 604 – Achats - Achats de prestations spécifiques d'activités »
- Achats de spectacles (contrats de cession) – en France : Montant total des dépenses pour les achats de spectacles à des structures françaises. « COMPTE 604 – Achats - Achats de prestations spécifiques d'activités »
- Achats de spectacles (contrats de cession) – à l'étranger : Montant total des dépenses pour les achats de spectacles à des structures étrangères. « COMPTE 604 – Achats - Achats de prestations spécifiques d'activités »
- Charges des contrats de coproduction : Montant total des dépenses liées à des contrats de coproduction si elles sont identifiées distinctement des autres charges. Certaines peuvent être comptabilisées en « COMPTE 655 – Quote-part sur opérations faites en commun »
- Charges des contrats de prestations liées à l'accueil de spectacles (prod. exécutive, promotion locale...) : Montant total des dépenses liées à un contrat de prestations avec un autre entrepreneur de spectacle (contrat de promotion locale, production exécutive ou contrat plaçant l'entrepreneur en situation d'intermédiaire d'un autre entrepreneur de spectacles. Ce ne sont pas des contrats de cession ni des contrats de coproduction). « COMPTE 604 – Achats - Achats de prestations spécifiques d'activités » et « COMPTE 622 – Rémunérations d'intermédiaires et honoraires »
- Charges de location de salles de spectacles ou loyer pour le lieu de diffusion exploité : Montant total des dépenses liées à la location de salle en vue de la réalisation d'un spectacle ou montant total du loyer versé au propriétaire du lieu pour un exploitant de salle par exemple. « COMPTE 613 – Autres Charges externe – Locations »
- Charges de location de structures, de matériel, backline et prestations de services techniques (son, lumière) : Montant total des dépenses liées à la location de matériel nécessaire aux spectacles (sonorisation, éclairage, instruments... chapiteau le cas échéant) et des dépenses liées à l'achat de services techniques (ingénieur son, éclairagiste...) à des prestataires extérieurs établissant une facture pour ces services. « COMPTE 613 – Autres Charges externe – Locations » et « COMPTE 604 – Achats - Achats de prestations spécifiques d'activités »
- Achats d'autres prestations de services liés aux spectacles (sécurité, nettoyage...) : Montant total des dépenses liées à l'achat de services autres que techniques, par exemple sécurité, nettoyage... à des prestataires extérieurs établissant une facture pour ces services. « COMPTE 604 – Achats - Achats de prestations spécifiques d'activités »
- Charges de communication (frais d'impression, prestations, achat d'espaces...) : Montant total des dépenses liées à l'affichage, l'insertion publicitaire, l'édition de programmes, développement d'un site web et/ou prestations facturées par des sous-traitants. « COMPTE 623 – Autres services extérieurs – Publicité, publications, relations publiques » et « COMPTE 622 – Rémunérations d'intermédiaires et honoraires »
- Achats de produits bar, restauration pour revente (en cas d'activité intégrée) : Montant total des dépenses liées à l'achat de marchandises pour la revente dans un bar/restaurant géré par la structure. « COMPTE 607 – Achats - Achats de marchandises »
- Autres achats de marchandises pour revente : affiches, disque, autres... : (idem) « COMPTE 607 – Achats - Achats de marchandises »
- Transport, hébergement et restauration liés aux activités de spectacle : Montant total des dépenses liées à l'achat de services de transport de personnel et du matériel, de restauration, de frais d'hébergement des personnes en lien avec l'activité de spectacle. « COMPTE 624 – Autres services extérieurs – Transports de bien et transport collectifs du personnel » et « COMPTE 625 – Autres services extérieurs – Déplacement, missions et réceptions »

Produits spécifiques à l'activité de spectacle vivant de la structure

- Recettes de billetterie : Montant total des recettes de billetterie réalisées pour tout type de spectacle (même hors champ de perception de la taxe par le CNV). Les recettes de billetterie issues d'un contrat de coréalisation sont aussi à indiquer dans cette partie. « COMPTE 706 – Vente de produits, de prestations de services, de marchandises - Prestations de services »
- Ventes de spectacles (contrats de cession) – en France : Montant total des produits issus de la vente de contrat de cession à une structure proposant des spectacles en France dont les contrats de cession majorés (majoration pouvant-être calculé sur la base des recettes de billetterie réalisés). ...« COMPTE 706 – Vente de produits, de prestations de services, de marchandise- Prestations de services »
- Ventes de spectacles (contrats de cession) – à l'étranger : Montant total des produits issus de la vente de contrat de cession à une structure proposant des spectacles à l'étranger dont les contrats de cession majorés (majoration pouvant-être calculé sur la base des recettes de billetterie réalisés). ...« COMPTE 706 – Vente de produits, de prestations de services, de marchandise- Prestations de services »
- Produits des contrats de coproduction : Montant total des résultats liés à des contrats de coproduction si elles sont identifiées distinctement des autres produits. Certaines peuvent être comptabilisées en « COMPTE 755 – Quote-part sur opérations faites en commun »
- Produits des contrats de prestations liées à l'accueil de spectacles (prod. exécutive, promotion locale...) : Montant total des résultats liés à un contrat de prestations avec un autre entrepreneur de spectacle (contrat de promotion locale, production exécutive ou contrat plaçant l'entrepreneur en situation d'intermédiaire d'un autre entrepreneur de spectacles. Ce ne sont pas des contrats de cession ni des contrats de coproduction). ...« COMPTE 706 – Vente de produits, de prestations de services, de marchandise - Prestations de services »
- Produits des locations de salles : Montant total des produits liés aux recettes locatives d'une salle en vue de la diffusion de spectacles. « COMPTE 706 – Vente de produits, de prestations de services, de marchandise- Prestations de services »
- Produits des prestations de services techniques (son, lumière...) et refacturations de matériel : Montant total de services techniques liés aux spectacles facturés ou refacturés à une structure comme par exemple la sonorisation, l'éclairage...« COMPTE 706 – Vente de produits, de prestations de services, de marchandise- Prestations de services »
- Produits d'autres prestations de services liés aux spectacles (sécurité, nettoyage...): Montant total de services facturés ou refacturés à une structure comme par exemple la sécurité, le nettoyage, la gestion de la billetterie...« COMPTE 706 – Vente de produits, de prestations de services, de marchandise- Prestations de services »
- Autres produits liés au spectacle : droits d'enregistrement, de captations... : Certains peuvent être comptabilisés en « COMPTE 708 – Produits des activités annexes » ou en « COMPTE 751 – Redevances pour concessions, brevets, etc. »
- Recettes activités bar, restauration (en cas d'activité intégrée) : Montant total des résultats liés à la vente de boisson et d'alimentation dans le cadre d'un bar géré par la structure. « COMPTE 707 – Vente de produits, de prestations de services, de marchandise- Ventes de marchandises » ou en « COMPTE 706 – Prestations de services » (si pas de revente en l'état, par exemple pour de la petite restauration).
- Autres recettes propres : produits dérivés, affiches, disques...: (idem) « COMPTE 707 – Vente de produits, de prestations de services, de marchandise - Ventes de marchandises » ou « COMPTE 701 - Ventes de produits finis » (si votre structure est aussi productrice de ces produits).
- Apports en numéraires des partenaires (media, éditeurs phono. sponsors...): (idem)
- Aides et subventions des sociétés civiles et organismes professionnels : Montant total des aides des sociétés civiles et organismes professionnels (ADAMI, FCM, SACEM, CNV..) en lien avec l'activité de spectacles. Part du compte du « COMPTE 74 – Subvention d'exploitation »
- Subventions publiques (Europe, Etat, collectivités territoriales) : Montant total des subventions publiques allouées directement à l'activité de spectacles Part du compte du « COMPTE 74 – Subvention d'exploitation ». Attention, ne pas comptabiliser ici les subventions d'investissement (classe 13 des comptes de capitaux).